

Prélèvement de 5.000.000. de F CFA. sur l'excédent de recette constaté à la clôture de l'exercice 1963.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de prélever sur l'excédent de recette de l'exercice 1963 une somme de 5.000.000. de francs CFA. pour le paiement d'un acompte sur le prix de l'acquisition du terrain TINGAKEMAL.

Cette opération sera régularisée sur prochain Budget Supplémentaire de l'exercice 1964. "

Hypomne
scu le 27 Avril 1964
P/Le Préfet,
Secrétaire général
me () Clu clava/

Adopté à l'unanimité.